

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 27 JUIN, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 21 juin 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de dix-neuf, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme KHALED, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, Mme SPIERS, M. RUPP, M. EL GHARIB, Adjoints, M. CHEVREAU, Mme LE JEAN, M. THYSS, M. LOREC, M. VAN PRADELLES , Mme AWONO, M. NICOLAS, M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

ETAIENT REPRESENTES :

M. ANCELIN par Mme KHALED, M. VANDAELE par Mme SCHOELLER, Mme BARBAUT par Mme LE JEAN, Mme PEPIN par M. RUPP, M. BEAUFILS par M. EL GARIB, Mme CORVEE-GRIMAULT par Mme LANGLAIS, Mme CLISSON RUSEK par Mme SPIERS, M. HAYAR par M. NICOLAS, M. DE LAMBILLY par M. CHEVREAU,

Mme MAURICE, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 10

Mme CLAUDIC, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 25

M. FORTIN, absent à l'ouverture arrive à 20 heures 28

ETAIENT EXCUSES

M. THELLIEZ

Mme DANWILY

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 28

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire : En premier point, c'est la désignation du secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Madame Lise LE JEAN. Madame LE JEAN, acceptez-vous cette tâche pour ce soir ? Dans ce cas, je vous demande de faire l'appel s'il vous plaît.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

2. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 12 février 2018

Monsieur le Maire : Le premier point concerne le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2018. Monsieur DEBAILLEUL, avons-nous reçu des remarques ?

M. DEBAILLEUL : Oui Monsieur le Maire, Madame THIBAUT a fait part d'une demande de modification du point 6, concernant la revalorisation des taxes et des redevances funéraires. En effet, il est mentionné au vote « à l'unanimité », alors que j'ai noté qu'il y avait eu des votes contre.

Effectivement, la délibération faisait bien état des votes contre mais dans le PV, on va donc modifier le PV en conséquence.

Monsieur le Maire : Nous corrigeons en conséquence. Pas d'autres remarques ? Après prise en compte de cette modification, je propose que ce procès-verbal soit approuvé. Merci.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

3. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2018

Monsieur le Maire : Ensuite, approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2018. Avons-nous reçu des remarques ? Pas de remarques. Pas de remarques en séance ? Je considère que ce procès-verbal est également approuvé.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire : La note de synthèse qui vous a été transmise reprend les décisions qui ont été prises à l'intersession depuis le dernier Conseil Municipal. 19 décisions ont été prises. Ces décisions appellent-elles des remarques ? Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON.

M. HERTZ : Sur le point 6, à la fin du point 6, il y a une annotation comme quoi l'acquisition se ferait à un prix et à des conditions autres que ceux de la déclaration préalable. Donc j'aimerais savoir ce que cela signifie exactement. Est-ce que c'est plus cher, est-ce que c'est moins cher en clair ?

Le point 13, décision de dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet des Hauts de Seine dans le cadre du projet d'achat de 12 appareils de verbalisation électronique. La question c'est sur le nombre, pourquoi 12, pourquoi pas 6 ? Pourquoi aller jusqu'à 12 alors que jusqu'à preuve du contraire les gens capables de verbaliser pour l'instant ne sont pas 12 ?

M. LETTRON : C'était sur le premier point, c'est toujours sur les demandes de subventions pour les réseaux. Moi je considère toujours que pourquoi rénover des réseaux qui ne sont pas encore obsolètes et utiliser l'argent à faire des choses qui de toute façon vont poser un problème à un moment parce que les taxes qui permettent de faire ça ne vont pas rester en place ; et à partir de là, il y aura des rues qui auront été faites et d'autres qui ne pourront pas l'être. Et donc si on n'explique pas aux Réginauburgiens comment tout cela se fait, ça va poser problèmes à un moment ou à un autre.

Monsieur le Maire : Je vais répondre à la première question qui concerne le point 6 pour le droit de préemption à la SARL MAYIA. On avait décidé d'exercer le droit de préemption entre temps la décision a été retirée, la DIA a été retirée donc ça ne s'applique plus. Donc on n'a pas exercé ce droit de préemption. Pour le point 13, qui concerne le nombre d'appareils de verbalisation électronique, au nombre de 12, Madame SCHOELLER, un complément de réponse s'il vous plaît.

MME SCHOELLER : Tout d'abord c'est dans le cadre de la nouvelle verbalisation avec le FPS. C'est pour les 8 policiers municipaux + 3 et on en a commandé 1 de plus en stockage si jamais il y en a 1 qui tombe en panne. Normalement, les 3 c'est pour les ASVP. ASVP +PM ça fait 8 + 3.

Monsieur le Maire : A la question de Monsieur LETTRON (*problèmes micro*) une opération de sécurisation, de modernisation de la Ville. C'est une très forte attente de la population je peux vous l'assurer. Et le programme qui est établi ici, vous avez raison, au niveau des subventions, les subventions sont limitées dans le temps, en particulier pour les fils nus et les rues dont on parle à ce niveau-là sont les dernières rues qui comportent des fils nus. Donc pour l'instant le financement par ENEDIS, la fin est annoncée pour fin 2019, bien évidemment il pourra peut-être prolonger.

J'ajoute également que, vous allez le voir tout à l'heure, on va passer un certain nombre de conventions en revue, ces conventions aujourd'hui comportent également malheureusement des enfouissements de fibre optique. C'est-à-dire que plus on attend, plus ça va être cher. Aujourd'hui je rappellerai également la Ville est entièrement fibrée depuis quelques semaines. On est la première ville du 92 à être entièrement fibrée ; peut-être la première ville en France, peut-être la première ville en Europe. En France peut-être, je n'ai pas vérifié, mais je crois que pour une ville de 20 000 habitants, être entièrement fibrée à l'horizon mi-2018 c'est tout à fait exceptionnel, ça montre les efforts que nous avons faits. Ceci pour dire quand même qu'aujourd'hui, et vous allez le voir, les enfouissements nous coûtent déjà plus cher que ceux qu'on a passés l'année dernière et il y a deux ans. Parce qu'elle n'était pas enfouie, la fibre a été déployée en aérien, continue à être déployée en aérien pour tous ceux qui demandent l'accès et vous verrez on a 52 000 € supplémentaires pour les rues que nous allons passer tout à l'heure parce qu'il y a déjà des fibres optiques aériennes.

Ensuite, le document comporte les différents marchés et contrats de prestation qui ont été conclus depuis le dernier Conseil Municipal. Pour l'ensemble des DIA qui ont été soumises à la commune, on n'a exercé aucun droit de préemption dans l'intervalle. Ces contrats de prestation, ces DIA appellent-elles des remarques ? Merci.

Nous allons démarrer dans l'ordre des différents points du Conseil Municipal. Le premier point concerne les affaires générales et une modification de l'article 33 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif au bulletin d'information générale.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Patrick DONATH

1. Modification de l'article 33 du Règlement intérieur du Conseil Municipal relatif au Bulletin d'information générale

Monsieur le Maire présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Avant même d'avoir un avis sur la délibération, j'ai essayé de comprendre le mode de calcul et je vous avoue que je ne comprends pas bien. Vous voyez par exemple, la première ligne, on parle de tribune, la page de gauche et la page de droite. Par exemple la première liste « Nouvelle dynamique » a 3 460 signes s'il n'y a que du texte et 3 000 signes s'il y a texte avec visuel. Et sur la page de droite, c'est 4 000 signes pour « Vivons Bourg-la-Reine » sans texte et 3 000 signes avec visuel. Vous voyez, là il y a 1 000 signes qui disparaissent quand on passe du texte au visuel alors que dans la ligne « Nouvelle dynamique » c'est 440 signes. Je ne comprends pas le mode de calcul. J'ai du mal à comprendre le système. Et puis après, quand on regarde le deuxième tableau, quand il s'agit de « Ma Ville au 21^{ème} siècle » alors là par contre je ne comprends pas que la tribune de l'opposition soit de 3 200 signes et « Vivons Bourg-la-Reine » 2 000. Quand on additionne l'opposition, c'est bien pour l'opposition mais le mode de calcul n'est pas le même quand on regarde Bourg-la-Reine Magazine. Donc avant même d'avoir un avis, j'aurais aimé comprendre le mode de calcul.

M. HERTZ : Je vais m'exprimer d'abord sur le fond. Je suis un peu surpris de voir le groupe « Renouveau pour Bourg-la-Reine » considéré comme un groupe d'opposition alors même que ce groupe se défend d'être un groupe de la majorité et que par ailleurs, les membres de ce groupe ont été élus sur la liste actuellement majoritaire. Donc cette façon de faire est un peu surprenante, je ne sais pas si on peut décider comme cela de façon relativement unilatérale qu'un groupe devient un groupe d'opposition. Je sais que devant la jurisprudence, si on parle un peu des recours possibles, dans la jurisprudence le fait que des membres d'une majorité deviennent de l'opposition ça peut se faire mais en général c'est eux qui le déclarent. Ça c'est la première question.

Et la deuxième question, là on parle de la place réservée pour les tribunes dans le papier écrit, il est également indiqué dans le texte que ces magazines sont mis en ligne sur le site web. C'est parfaitement exact. Par contre, pour l'avoir expérimenté, quand on cherche lesdites revues, ce n'est

pas évident et je pense que l'internaute réginaburgien moyen doit avoir du mal à les trouver. Et je pense qu'une ville qui prône le développement du numérique, qui se dit à la pointe du numérique, il serait bon d'avoir des pages web, je dis bien des pages web et pas des documents annexés au site web, des pages web où il y ait une tribune de l'opposition et une tribune de la majorité.

M. BONAZZI : Je vais exprimer des choses qui ont déjà été dites par les précédents orateurs, que la décision par votre équipe de mettre page de gauche, c'est-à-dire dans l'opposition effectivement le groupe « Renouveau pour Bourg-la-Reine », pour donner une illustration c'est comme si nous-mêmes avions dit quand Jean-Pierre LETTRON a choisi de s'isoler de dire « écoutez on va vous le proposer dans la page de droite parce que nous on trouve que finalement il a des positions sur la vidéosécurité et sur le nucléaire qui nous paraissent plutôt les vôtres que les nôtres ». On ne l'a pas fait, d'ailleurs la question ne nous a pas été posée et l'espace a été découpé et puis on vit bien comme ça. Donc cette équipe a un problème sur la décision. Après il y a un problème de logique effectivement sur les calculs mais ça a déjà été exprimé, la vraie chose c'est le sujet du positionnement de cette équipe-là « Renouveau pour Bourg-la-Reine » sur la page de gauche.

MME THIBAUT : Ça va être de la redite mais de plus en plus incisive parce que mes collègues sont très sympathiques et parfois un peu trop. Dans un courrier en date du 22 mars 2018, Monsieur LOREC et Monsieur THYSS ont effectivement annoncé la création d'un groupe appelé « Renouveau pour Bourg-la-Reine » mais dans le courrier qu'on a tous reçu, ils l'ont positionné au sein de la majorité municipale. C'était sans ambiguïté. Je ne comprends donc pas pourquoi ils auraient leur place au sein des tribunes de l'opposition, à moins qu'ils nous annoncent ce soir qu'ils se positionnent dans l'opposition. Parce qu'effectivement, ça doit être un choix qui vient d'eux et vous n'avez absolument pas le droit de décréter qu'ils sont dans l'opposition s'ils ne l'ont pas eux-mêmes confirmé. Comme le courrier était clair et qu'ils se revendiquent de la majorité, un deuxième groupe de la majorité, c'est dit et redit et c'était dans le courrier officiel qu'on a reçu, il n'y a aucune raison de façon unilatérale qu'ils basculent dans la partie opposition, même si vous changez les signes ça ne changera pas le fond. Donc vous savez que nous ce qui compte c'est le fond, c'est le principe. Alors le fait qu'on en ait 30 de plus ou pas, ça ne compensera pas le fait que chacun son côté, deuxième groupe de la majorité dans la tribune de la page de la majorité.

MME GUENEE : Je voulais abonder sur la remarque de Monsieur HERTZ pour dire que l'espace d'expression de l'opposition comme de la majorité dans le site web ne se résume pas à la publication du journal. Donc nous demandons officiellement d'avoir un espace d'expression, avec une entrée visible. Tout comme il est très dur de trouver les journaux dans le site internet, il est encore plus dur d'y trouver les tribunes notamment celle de l'opposition, donc on voudrait un vrai espace d'expression. Merci de bien vouloir prendre en compte cette demande.

Par ailleurs, j'avais une question technique. Je voudrais savoir si dans le découpage actuel, il est possible à condition d'accord entre les partis de regrouper des espaces. Merci.

Monsieur le Maire : Sur le mode de calcul, le règlement intérieur jusque-là prévoyait un espace proportionnel aux votes qui ont été émis en 2014. Ce qui conduisait la liste « Nouvelle dynamique » avec le groupe Citoyens à quelque chose comme 3 000, presque 4 000 signes, et la liste « Vivons Bourg-la-Reine » 4 500 signes. Dans un premier temps, s'est créé le groupe Citoyens à Bourg-la-Reine, on a proposé effectivement à la fois au groupe Nouvelle dynamique et au groupe Citoyens de répartir 1/7^{ème} des signes alloués à « Nouvelle dynamique » au groupe Citoyens à Bourg-la-Reine. Ce qui a conduit à un espace assez réduit pour le groupe Citoyens à 571 signes. Mais ceci en accord avec les deux listes, la liste « Nouvelle dynamique » et le groupe Citoyens, il y a un espace qui a été partagé. Et la liste « Bien vivre à Bourg-la-Reine », proportionnellement aux voix obtenues aux dernières élections, conduisait à 910 signes. On a bien sûr pas voulu réduire le nombre de signes pour le groupe « Nouvelle dynamique », c'est pour ça qu'on est resté au même nombre de signes à peu de choses près ; on a proposé, par esprit de simplification et par esprit de libre expression d'augmenter le nombre de signes de la liste « Bien vivre à Bourg-la-Reine » et du groupe

Citoyens à Bourg-la-Reine pour passer à 1160 signes ; on a proposé pour le nouveau groupe Renouveau également d'aligner sur le même nombre de signes ; et je dirais, parlant d'ouverture dans un but démocratique, on a proposé de réduire le nombre de signes de la liste « Vivons Bourg-la-Reine ». Tout le monde est gagnant et la majorité a réduit son emplacement. C'est une réponse. Ça c'est pour le mode de calcul.

Ensuite, pour le positionnement du groupe. Tout d'abord, je rappelle que le Maire est le chef de la majorité. Nous avons au niveau du groupe « Vivons Bourg-la-Reine », la majorité actuelle, nous avons effectué un vote ; ce vote a considéré à l'unanimité que le groupe Renouveau était un groupe d'opposition suite à des prises de position en commission, non conformes à l'esprit de la majorité.

Pour ce qui concerne l'aspect, oui ?

M. LOREC : C'est une demande qui me fait lever le doigt. Parce qu'en commission, les conseillers présents sont du côté de la majorité, en tout cas ça n'a pas été défini, on ne sait pas ce qu'il en est là-dessus. Là on est en train de parler de cuisine de chiffres sur la tribune, le sujet des commissions est quand même assez important et que je sache, mais c'est une question qui pourrait être traitée en même temps puisqu'on parle de politique et pas d'imprimerie, leur présence est du côté de votre liste et pas des nôtres. Est-ce qu'on ne pourrait pas se poser aussi cette question-là, qui est la vraie question politique d'ailleurs et c'est de ça dont on parle. Et la réponse que vous avez faite, elle est calculatoire.

Monsieur le Maire : Elle n'est pas que calculatoire. Ensuite, pour ce qui est de l'internet ou du site internet, je n'ai peut-être pas été clair mais effectivement on va créer une rubrique qui reprend les tribunes de l'ensemble des groupes ou listes, qui sera indépendante de la reprise de Bourg-la-Reine Magazine. Ça va être mis en place. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions.

M. LOREC: Je précise quand même qu'on a dit à Patrick DONATH qu'on était dans la majorité parce qu'il me semble que quand la tête de liste des précédentes élections municipales est là, cela veut dire quand même quelque chose. On a demandé à être un groupe de la majorité, ça nous a été refusé. On nous avait attribué joyeusement 450 signes, je vous informe au départ, pour vous donner la tonalité des échanges qu'on avait avec Patrick DONATH qui ne nous a jamais répondu en direct. La situation a changé, on est heureux que vous soyez nos avocats. Mais effectivement, on ne considère pas qu'on est dans l'opposition. On est désolés mais on représente une partie de la liste, elle n'aurait jamais été élue sans qu'on soit là, donc vous décidez arbitrairement Monsieur DONATH qu'on est dans l'opposition, c'est faux. Je vous le dis et c'est noté dans le compte-rendu de ce Conseil.

Monsieur le Maire : Je rappelle que je n'ai pas décidé unilatéralement, il y a eu un vote au niveau des conseillers. Je propose de passer au vote sur le changement du règlement intérieur tel que précisé.

Résultat du vote :

MAJORITE - 6 voix contre (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT)

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour qui concerne les affaires sociales et notamment l'approbation du contrat de proximité entre la Ville et Hauts-de-Seine Habitat. Madame KHALED voulez-vous présenter ce point s'il vous plaît.

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Angélique KHALED

2. Approbation du contrat de proximité entre la Ville et Hauts-de-Seine Habitat

Madame KHALED présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : C'est juste une question d'information. Une curiosité, quel est le président de Hauts-de-Seine Habitat ?

MME KHALED : Le président de Hauts-de-Seine Habitat est Christian DUPUY.

Monsieur le Maire : Je vous propose d'approuver ce contrat de proximité.

Résultat du vote :

UNANIMITE

Nous passons au point 3 qui concerne la convention d'objectifs et de moyens pour 2018-2020 entre la Ville et l'Association des Jeunes Réginauburgiens, dite AJR, c'est Monsieur RUPP qui va présenter cette convention.

MME KHALED : C'est Monsieur RUPP qui va présenter ce point puisque je suis trop partie prenante de la gouvernance de cette association pour pouvoir vous présenter ce point et prendre part au débat et je m'abstiendrai au moment du vote.

3. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre la Ville et l'Association des Jeunes Réginauburgiens (AJR)

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur HERTZ et Monsieur BONAZZI.

MME THIBAUT : Ce n'est pas une question, c'est un constat que j'ai donné en commission Finances mais je tiens à le redire ici. J'observe pour l'instant que le bilan est désastreux pour cette association importante pour la cohésion sociale au sein de la Ville.

M. HERTZ : C'est une question de forme. Vu que le directeur actuel entend démissionner ou qu'il y ait une rupture de contrat, avec qui la convention va-t-elle être signée ?

M. BONAZZI : Deux questions, le dirigeant souhaite s'en aller. En général un dirigeant qui s'en va c'est un signe de crise, je voulais savoir quelle est l'analyse de votre équipe des causes de la crise, ou alors c'est une affaire de carrière, ça arrive aussi qu'il ait trouvé beaucoup mieux ailleurs et il a envie d'aller voir ailleurs, ce sont des choses qui arrivent. Sinon c'est quand même un sujet d'inquiétude, et en tout cas une inquiétude du manque d'anticipation. Et j'ai une deuxième question, c'est sur le vocabulaire employé par Monsieur RUPP, vous avez dit la prévention dans « ce » quartier ; je ne sais pas si la prévention mérite d'être focalisée sur seulement un seul quartier et pas plus largement sur l'ensemble de la Ville.

Monsieur le Maire : Première question, la rupture de contrat avec le directeur sera bien sûr menée par la présidente de l'AJR qui a été élue il y a quelques semaines, Madame Perpère.

Pour la situation de crise, la situation a beaucoup évolué en 10 ou 15 ans. Le travail mené par l'AJR a été salué. Aujourd'hui, suite à un certain nombre d'éléments et en particulier un modèle financier qui ne tient plus après la suppression du financement de l'État des contrats aidés, l'activité a été réduite et le directeur souhaite partir parce qu'il a travaillé 27 ans pour cette association et il pense que c'est le bon moment de partir pour recréer une nouvelle dynamique au niveau des activités de cette association. Et effectivement, sur la prévention, Madame KHALED va répondre.

MME KHALED : Oui je peux répondre à la question générale sur la prévention. Effectivement on a créé un service prévention au sein de la Ville et qui mène un programme d'actions qui rayonne sur l'ensemble de la Ville et sur tous les publics. Ceci dit, vous verrez parce qu'on va en reparler dans les prochaines séances du Conseil Municipal, on a mené une analyse des besoins sociaux et on a quand même des marqueurs particuliers sur ce quartier-là qu'on ne peut pas ignorer. Par exemple un taux de chômage nettement supérieur au reste de la Ville ; une présence de familles monoparentales également supérieure ; une population beaucoup plus jeune dans ce quartier que dans l'ensemble de la Ville. Donc effectivement la prévention c'est avant tout pour le public jeune puisqu'on parle de prévention de la désocialisation, de prévention des difficultés sociales et sanitaires, et donc on va

quand même mener une très grande partie de notre programme dans ce quartier. Mais je suis bien d'accord avec vous, la prévention rayonne sur toute la Ville bien évidemment.

Monsieur le Maire : Merci Madame KHALED, merci Monsieur RUPP. Il est demandé au Conseil d'approuver cette convention d'objectif.

Résultat du vote :

MAJORITE - 7 abstentions (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme KHALED)

Nous passons maintenant aux affaires scolaires, le point numéro 4 concerne l'approbation de la convention à signer entre la Ville de Bourg-la-Reine et la Caisse d'Allocations Familiales concernant l'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire ». Madame LANGLAIS s'il vous plaît.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Maryse LANGLAIS

4. Approbation de la convention à signer entre la Ville de Bourg-la-Reine et la Caisse d'Allocations Familiales concernant l'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire »

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur HERTZ, s'il vous plaît.

M. HERTZ : J'aurai l'occasion d'y revenir lors de la question orale. Il n'y a pas d'objection de principe à ce qu'il y ait cet accès aux données de la CAF, simplement une remarque, ce sont des données particulièrement sensibles. A l'heure où la réglementation européenne s'est considérablement renforcée sur la protection des données individuelles, il est évidemment extrêmement important de garantir que les habilitations d'accès données à ce site soient données avec une grande précaution et une certaine parcimonie. Quelles ont été les mesures prises concrètement pour que le nombre d'habilitations reste raisonnable et que les personnes à qui ces habilitations sont confiées, je parle bien des habilitations d'accès aux données de la CAF, soient effectivement tout à fait dignes de confiance. Sachant que dans la convention, il est bien précisé que c'est du ressort de la mairie de Bourg-la-Reine de faire en sorte que ça se passe bien.

Monsieur le Maire : En termes de RGPD vous avez posé une question orale tout à l'heure, je répondrai assez largement et ça inclura ce point si vous le permettez. Je propose de passer à l'approbation de cette convention.

Résultat du vote :

UNANIMITE

On passe maintenant au point 5 qui concerne la fixation du taux de participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Institut Notre-Dame au titre de l'année scolaire 2017-2018, Madame LANGLAIS s'il vous plaît.

5. Approbation de la fixation du taux de participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Institut Notre-Dame au titre de l'année 2017/2018.

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Je fais une explication de vote. Je vais voter pour parce que c'est la loi mais fondamentalement ça me gêne de financer l'enseignement qui n'est pas public, le même enseignement pour tout le monde et les écoles religieuses je trouve ça inadmissible.

Monsieur le Maire : Je propose de passer l'approbation de ces taux de participation de la Ville aux frais de scolarité de l'Institut Notre-Dame.

Résultat du vote :

UNANIMITE

Le point 6 concerne une convention relative à la scolarisation d'enfants réginaburgiens dans les écoles de la ville de Sceaux. Madame LANGLAIS s'il vous plaît.

6. Approbation de la convention relative à la scolarisation d'enfants réginaburgiens dans les écoles de la ville de Sceaux

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur BONAZZI, Madame THIBAUT et Madame MAURICE.

M. BONAZZI : Ma collègue a levé la main avant moi.

Monsieur le Maire : J'ai mal vu alors.

MME THIBAUT : Ce n'est pas grave. C'est plus général et ce n'est pas une question. Parce que je me souviens de la demande que les représentants de parents faisaient il y a plus de 20 ans sur la nécessité d'extension de la maternelle, pour moi cette convention est le signe de l'incapacité de la Ville d'anticiper et de faire face au besoin de scolarisation dans les écoles de la Ville.

M. BONAZZI : Effectivement, je trouve que la rédaction de cet article est faite comme si tout allait bien dans le meilleur des mondes et qu'on a réfléchi ; la vérité c'est qu'en septembre dernier à la rentrée, on a fait en urgence des négociations avec les familles, on s'est arrangé avec Sceaux et on a compensé, annexé ici dans des équipements qui étaient disponibles là-bas. Ce qui n'est pas en soi une mauvaise chose mais je trouve que quand on écrit une phrase qui dit « dans l'intérêt des enfants et des familles concernées », là on surjoue un petit peu une politique de moyens en nous présentant ça comme une vraie politique alors qu'en fait c'est de la gestion. Et un peu comme disait Laure THIBAUT à l'instant, la vraie question, et elle est ancienne, et on l'a déjà redite ici dans ce Conseil dans cette mandature, c'est celle de l'anticipation de la démographie, elle-même liée à l'urbanisme et la révision ou pas mais en tout cas une réflexion sur la carte scolaire. Et là on fait de la gestion à la marge, je trouve que c'est un cran en dessous de ce qui devrait être fait pour ce service qui est quand même la mission numéro une de la mairie.

MME MAURICE : Je voulais poser une question innocente, savoir si cette question de la carte scolaire serait débattue et quand. Et je voulais aussi poser la question concernant la formulation dans l'exposé de ce point, où il est dit que les enfants qui seraient scolarisés sur Sceaux iraient également au centre de loisirs à Sceaux, est-ce que c'est une obligation ou une possibilité ?

MME LANGLAIS : Pour répondre à Madame THIBAUT, l'incapacité de scolariser, il faut dire que les effectifs sont très fluctuants. Cette année par exemple, j'ai 10 enfants de moins à l'école Fontaine Grelot, donc si on avait eu l'ouverture d'une 10^{ème} classe je ne suis pas sûre qu'on l'aurait maintenue. Je vous rappelle quand même que cette année, l'académie a eu des consignes très drastiques de fermetures de classes ; on a 76 fermetures dans le 92 puisque l'académie cherche des postes de maîtres pour le dédoublement en zone d'éducation prioritaire en CE1, puisque c'était en CP l'année dernière et en CE1 aujourd'hui. L'année dernière effectivement cet arrangement, comme vous dites, avec la ville de Sceaux, c'était gagnant-gagnant puisque les familles que j'ai contactées qui habitaient à proximité du Petit Chambord ont reçu cette proposition de manière très favorable. C'était vraiment plus proche pour eux que d'aller à l'école Fontaine Grelot et on a évité une fermeture de classe au Petit Chambord à Sceaux.

En ce qui concerne la carte scolaire, nous avons fait des tentatives l'année dernière à l'automne, on va dire novembre-décembre 2016, de refonte de la carte scolaire, et il ne vous a pas échappé que les fédérations de parents d'élèves se sont emparées du sujet très rapidement ; j'ai eu un sitting dans le hall de la mairie ; vent debout des fédérations pour refonte de la carte scolaire. Donc j'ai tout stoppé et on a essayé de trouver d'autres solutions, ce qu'on fait, on y réfléchit.

Alors, en ce qui concerne l'obligation ou pas de fréquenter le centre de loisirs, non c'est facultatif ; l'activité périscolaire est une activité facultative par nature. Donc la fréquentation est liée à la volonté des familles. Mais par contre cette année, effectivement c'était un manque, j'ai eu des retours de familles qui auraient aimé justement que leurs enfants puissent rester au centre de loisirs, or on a fait le transfert sur le centre de loisirs de Fontaine Grelot mais cette année les enfants pourront fréquenter le centre de loisirs.

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Je propose de passer au vote concernant l'approbation de cette convention.

Résultat du vote :

MAJORITE - 4 abstentions (M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT)

Nous passons au point numéro 7 concernant la fixation du taux des bourses communales d'études pour l'année scolaire 2018-2019, Madame LANGLAIS.

7. Approbation de la fixation du taux des bourses communales d'études – Année scolaire 2018/2019

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur BONAZZI, Madame GUENEE.

M. BONAZZI : C'est également question d'information, parce que la consommation va augmenter de 13 000 à 18 000, est-ce qu'on a une idée de la population, je ne sais pas comment dire les choses, de la situation de pauvreté d'un certain nombre de familles, si ça correspond aux besoins ou pas ?

MME GUENEE : Effectivement, tous les ans je pose la question sur la diffusion de cette possibilité de bourse et il m'est toujours répondu que le maximum est fait mais c'est vrai que pour les familles en difficulté quand on arrive à un budget de 13 000 € de demandés on se dit que c'est une somme, quand on voit toutes les autres lignes budgétaires dans bien d'autres domaines, c'est une somme vraiment faible pour venir en aide aux personnes en difficulté pour assurer une bonne condition de participation à la vie scolaire des enfants. Vous me dites que tout est fait pour le mieux mais j'ai encore des doutes sur le fait qu'on ne pourrait pas faire encore mieux pour toucher davantage de familles. Par ailleurs, cette question je ne l'ai jamais posée mais je pense que c'est pour tous les enfants, il n'y a pas de plafond par famille ? C'est-à-dire que quand il y a plusieurs enfants dans une famille, ça ne change rien ?

MME LANGLAIS : Pour répondre à la question de Monsieur BONAZZI, effectivement les familles qui viennent se présenter au service scolaire pour être allocataires de cette bourse, on en connaît la plupart parce que ça correspond à des vrais besoins ; par ailleurs ce sont des familles qui peuvent être suivies aussi par les DDAS ou par l'UDAF, donc ça correspond vraiment à des besoins de familles en difficulté. Soit provisoire soit structurelle.

Quant à la diffusion, Madame GUENEE, je crois qu'on fait le maximum, la preuve c'est qu'on a eu 35 dossiers l'année dernière, donc je pense que l'information est connue, le bouche à oreille, les informations auprès du collègue Evariste, l'information auprès des familles à la rentrée.

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer à l'approbation de ces taux de bourse communale pour l'année scolaire 2018-2019.

Résultat du vote :

UNANIMITE

Nous passons à la Charte d'engagement réciproque concernant l'accueil des enfants en situation de handicap, à signer entre la Ville, la DDCS, la CAF92, l'AMD92, la DASEN92 et le SAIS92, Madame LANGLAIS s'il vous plaît.

8. Approbation de la Charte d'engagement réciproque concernant l'accueil des enfants en situation de handicap, à signer entre la Ville, la DDCS, la CAF92, l'AMD92, la DASEN92 et le SAIS92

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Ce n'est pas une question, c'est pour saluer cette charte d'engagement réciproque sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Je propose donc de passer à l'approbation de cette charte.

Résultat du vote :

UNANIMITE

Nous passons au point numéro 9 qui concerne l'autorisation donnée au Maire pour s'engager à réaliser le programme d'opérations sur 3 ans du Plan Vélo de Bourg-la-Reine 2018-2021, ainsi qu'à déposer un dossier de demande de subvention y afférant. Madame SCHOELLER pouvez-vous nous présenter ce point s'il vous plaît.

MOBILITE, STATIONNEMENT

Rapporteur : Françoise SCHOELLER

9. Approbation de l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de s'engager à réaliser le programme d'opérations sur 3 ans du Plan Vélo de Bourg-la-Reine 2018-2021 ainsi qu'à déposer un dossier de demande de subvention y afférant auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du Plan vélo régional, ainsi qu'auprès de tout organisme financeur, et à signer tout document s'y rapportant.

Madame SCHOELLER présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions s'il vous plaît ? Je n'ai pas retenu l'ordre, je vais commencer de gauche à droite, Madame MAURICE s'il vous plaît.

MME MAURICE : Je voulais demander si on avait déjà un premier, je ne me souviens plus depuis quand on a ce système d'aide réservée aux personnes qui n'ont aucun revenu à hauteur de 100 € et est-ce qu'on a déjà un premier bilan à faire sur le nombre de demandes ? Mais c'est peut-être trop récent, je ne sais pas.

Et ma deuxième demande, que je renouvelle même en l'absence de Monsieur ANCELIN à qui je l'ai portée plusieurs fois, c'est à quand une bourse aux vélos à Bourg-la-Reine ?

MME GUENEE : On ne peut que se réjouir qu'il y ait un plan vélos à Bourg-la-Reine, surtout que là il y a un échancier et un financement, ceci dit en tant qu'écologiste je regrette que ça arrive si tard. Nous étions élus en 2008 et déjà en 2008 nous demandions des abris à vélos sécurisés. On a l'impression qu'il faut attendre qu'il y ait des soutiens financiers pour que la Ville s'engage. On voit la motivation d'une ville non pas par des mesures un peu de saupoudrage mais quand il y a de vrais investissements qui sont faits. On ne peut pas dire qu'il y en ait eu tant que ça de fait. Il y a eu les possibilités de laisser ses vélos devant le Monoprix, au niveau de la Mairie, ça ça a été fait effectivement mais ce n'est pas très sécurisé. Tout le monde connaît des gens qui se sont fait prendre leur vélo devant le Monoprix. Les sens interdits, la possibilité de circuler dans les rues en sens unique ça ne dépendait pas vraiment de la Ville, l'aménagement du centre-ville c'était des financements du 92. Donc on ne peut pas dire qu'il y a eu, alors quand vous refaites l'historique, moi je parle de 2008 mais vous parlez de 2010 le plan d'action pour l'énergie durable, l'agenda en 2013, on voit bien que tout ça c'est bien lent à monter en puissance. Ensuite, ce qu'on peut regretter, vous présentez des plans de la Ville, mais les circulations ça peut se faire au-delà des villes, donc est-ce qu'il y a des projets d'étude de circulation qui intégreraient des villes alentours, des circulations facilitées avec des trajets vraiment suffisamment longs et notamment avec le 94 qui, effectivement L'Haÿ-les-Roses a une grande proximité mais ce n'est pas le même département, donc il semblait que c'était un peu

difficile de discuter avec eux selon Monsieur DEVEDJIAN lorsqu'il y avait le projet d'axe entre les Bas Coquarts et puis le bout de la rue de la Bièvre. Là pouf d'un seul coup ça s'arrêtait parce que ce n'était plus le même département. Donc on aimerait bien avoir des cartes qui dépassent un peu les contours de la commune. Donc ça arrive, on espère qu'au moins les échéanciers seront respectés et que ça montera en puissance.

Par ailleurs, je profite de ce plan vélos pour revenir sur il me semble quelque chose qui n'est pas suffisamment porté à Bourg-la-Reine, j'en ai parlé régulièrement notamment quand j'étais en commission urbanisme, c'est que Bourg-la-Reine est une petite commune qui est tout à fait prédisposée à la marche à pieds, et je regrette qu'il n'y ait pas, je ne sais pas, une année, moi je pensais dire « en marche à Bourg-la-Reine », je voulais proposer ça il y a quelques années mais il faut trouver autre chose. Mais je pense que ce serait vraiment bien une année de sensibiliser les écoles pour que vraiment il y ait un projet pour que les gens se remettent à marcher dans la Ville, parce que tout est à proximité à Bourg-la-Reine pour beaucoup de monde. Les commerçants eux-mêmes disent il faut des parkings mais ils disent vous comprenez les clients ils habitent à coté et ils viennent quand même avec leur voiture et eux-mêmes désapprouvent leur clientèle mais puisque la clientèle se comporte comme ça, ils disent il nous faut des parkings. Moi j'ai des collègues qui dans leur ville ont installé, comme dans le métro, mais ils ont fait ça il y a longtemps, des distances, 5 minutes pour aller à pieds de tel endroit à tel endroit. Moi je pense que ça mériterait une grande sensibilisation parce qu'il y a vélos mais il y a aussi la marche à pieds puisqu'on est là sur un plan qui concerne Bourg-la-Reine, donc les déplacements à Bourg-la-Reine à pieds pourraient être beaucoup plus fréquents.

MME THIBAUT : Je vais avoir une réflexion juste au nom des usagers de vélos, contente effectivement d'avoir un plan, déçue je dois vous avouer parce que je ne le trouve pas franchement ambitieux au sens où pour moi c'est beaucoup centré sur les appuis à vélo, et pour moi l'appui à vélos pas sécurisé, faisant partie de ceux qui se sont fait voler leur vélo, ça ne me paraît pas suffisant. Dieu sait, je ne vais pas remonter dans le même passé, mais si, je peux remonter, la demande d'abris sécurisés on la fait depuis des années et des années, se dire que là il va arriver mais c'est encore dans plusieurs années, ce n'est pas satisfaisant. Je vous dis un appui à vélos en ville mais absolument pas sécuritaire, donc moi ce n'est pas une réponse au fait de mettre un vélo.

Deuxième chose, vous mettez, et je partage, qu'un des axes c'est d'aller en vélo à la gare, donc tant qu'il n'y a pas de piste cyclable, en même temps vous l'avez mis je vous remercie depuis la commission d'avoir mis la piste cyclable sur le boulevard Joffre, mais enfin s'il faut attendre 3 ans pour qu'elle soit à disposition... Sachant qu'il y a toujours la problématique de la rue Roedel où entre nous on est là, j'ai regardé, le panneau il dit toujours interdit aux vélos, donc moi un panneau qui montre interdit aux vélos, je ne vais pas en vélo, je n'y arrive pas. On a beau me dire c'est toléré, il y a quand même le panneau, donc moi ça me pose un problème de ne pas pouvoir traverser et de ne pas pouvoir aller à la gare en vélo. Ceci étant, je vous rassure, je sens que ça ne vous intéresse pas du tout ce que je vous raconte, mais je vais insister. (*hors micro*) C'est bon Monsieur le Maire, je peux continuer ?

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI.

MME THIBAUT : Non Monsieur le Maire, je n'avais pas fini ! J'avais le sentiment que ce que je disais ne vous intéressait pas du tout. Effectivement vous me le confirmez, ça fait toujours plaisir. Si vous voulez je vous l'écrirai et puis on peut passer à autre chose. (*hors micro*) Je suis désolée, comme je vous l'ai dit je ne vous ai pas salué au sens, parce que j'ai un problème de voix, donc je force mes cordes vocales, et effectivement ça demande peut-être un petit effort mais je ne vois pas en quoi ce que je raconte est moins intéressant que ce que d'autres personnes peuvent raconter. Alors je représente aussi une vérité, pas forcément la vérité mais c'est toujours intéressant d'écouter des gens qui habitent la Ville. Pour une fois que je n'avais pas préparé de texte, j'improvise pour essayer de vous maintenir plus éveillés, c'est quand même regrettable. Je continuerai à faire du texte. Donc je reprends, pas de piste cyclable sur la rue du Maréchal Joffre, je vous remercie depuis la

commission vous avez rajouté l'information mais attendre 3 ans pour ça alors que c'est quand même un des usages préconisés que moi j'avais employé mais qui s'est arrêté le jour où mon vélo s'est fait voler. D'aller en vélo, il faut encore l'atteindre la gare. Donc quand on vient du sud, passer par la rue Roeckel où il y a le panneau interdiction, on dit qu'on peut quand même y aller mais moi quand il y a un panneau interdit je n'y vais pas. Ou je descends de mon vélo, donc je suis le seul clampin qui fait ça, on est rare à le faire.

Et troisième chose, vous notez dans le plan qu'il y a des rues où on peut aller en vélo, moi j'aimerais bien que vous le fassiez rue Alfred Nomblot qui est à sens unique, où déjà avec les voitures garées on a du mal à passer, donc un vélo en sens contraire, il faut peut-être mieux éviter. Vous dites des rues sont cyclables au sens à contre sens, la réalité elle est un peu différente. Donc je ne suis pas sûre, en tout cas moi la vision que j'ai c'est qu'il n'y a pas forcément eu de réflexion sur les trajets possibles, en intelligence avec les lieux de passage. Effectivement toutes les rues n'ont pas forcément besoin, si la rue juste à côté c'est celle qui est sécuritaire, c'est celle qu'il faut emprunter. Donc avoir une réflexion sur les circuits, et je rejoins complètement ce que Bernadette disait, c'est que comme la Ville est toute petite, si on veut faire quelque chose d'intéressant, tout de suite en termes de circuit on va sur les villes voisines. Là aussi, il n'y a pas eu vraiment de réflexion et il n'y a pas par exemple sur le site de la Ville, ou dites-moi si je me trompe mais comme je l'ai cherché, je ne l'ai pas trouvé, de parcours au départ de Bourg-la-Reine, touristique avec les villes d'à côté.

Moi j'ai quand même un souci, parce qu'à chaque fois je vous donne le bénéfice du doute et je suis déçue sur le côté professionnalisme de la réflexion dans sa globalité. Alors, faire des pages et des jolies phrases pour se faire plaisir, ça ne sert à rien. Le fond, moi, m'importe beaucoup plus. Et là très franchement, et je ne cherche pas à ne pas être convaincue, je n'ai pas été convaincue par votre plan que je trouve très en deçà de ce qu'il aurait pu être et puis surtout, il est tellement en retard, qu'au moins on aurait pu espérer qu'il soit beaucoup plus ambitieux.

M. BONAZZI : Je vais faire un peu comme tout le monde, c'est-à-dire que je vais dire que c'est bien et puis après je vais mettre quelques bémols. C'est effectivement très bien que ça existe parce qu'une fois qu'une municipalité annonce un plan, on va l'attendre un peu plus vigoureusement sur les résultats. Pour autant sur l'esprit général, je pense que l'on n'a pas encore clairement là-dedans l'idée que le vélo c'est un transport et que ce n'est pas un loisir. D'ailleurs il y a un mélange, la rando-rollers ce n'est vraiment pas du tout, d'abord c'est du vélo et autre chose et on est dans le loisir de week-end, on n'est pas dans le moyen de transport. Si on veut que le vélo soit un transport, et c'est quand même ce qui est affiché dans le plan, on pense à un objet, son conducteur et le vélo lui-même, qui va suffisamment vite pour que ça soit intéressant et efficace. Effectivement à l'arrivée il faut qu'il soit sécurisé pour qu'on le retrouve quand on repart. Donc l'esprit n'est pas à mon avis clair sur c'est un moyen de transport ; on est un peu encore dans le vélo loisir.

Après sur la méthode, et je le dis à chaque fois sur des sujets très variés, je suis toujours étonné qu'on soit totalement bourg-la-reino-centrés, c'est un peu long comme mot, et qu'on n'ait pas puisé sur des expériences de villes comparables qui sont largement en avance, et il y en a. Et donc on a payé des consultants j'imagine pour faire un truc autour de Bourg-la-Reine alors que très probablement la même problématique existe partout en France, et même d'ailleurs en Belgique, en Hollande, en Italie, où on veut. Donc je pense qu'on réinvente un peu la roue, c'est le cas de le dire, et ça coûte de l'argent et je ne suis pas sûr qu'on ait un résultat très intéressant.

Dans le même ordre d'esprit et dans l'ordre de la démocratie locale, j'aimerais savoir, ça c'est une vraie question précise, est-ce que les associations spécialisées sur le vélo du Territoire, au sens propre, c'est-à-dire pas seulement de la Ville mais un peu plus loin, ont été consultées ? Je serais étonné qu'elles l'aient été parce que sinon je pense que là aussi on n'aurait pas eu ce résultat.

Pour dire aussi, dernier point, c'est un petit pic un peu gratuit, là la Ville dit on fait ça, on fait ça, effectivement c'est la Région qui fait, le Repair Café c'est une association qui n'a pas été suscitée par la Ville mais qui existe sur le territoire, qui a eu plutôt du mal à exister au début, donc c'est une

mosaïque de choses anciennes, nouvelles, venant de l'extérieur etc., on appelle ça un plan. Je trouve que le vocabulaire est un peu ambitieux.

Et sur un point quand même de mémoire, effectivement Madame SCHOELLER vous avez prononcé la phrase « depuis de nombreuses années, la ville de BLR soutient etc. », en vérité on a voté ici il y a quasiment 10 ans la construction d'un abri à vélos sécurisé ; on l'a voté, pas seulement on en a parlé, on l'a voté et on l'attend toujours. Et finalement c'est le STIF qui va le construire, si toutefois il arrive, sur la place de la Gare. En fait, on a été contre notre propre décision collectivement, ceux qui dirigent le budget, donc comme soutien c'est assez maigre. Et je pense que ce qui existe aujourd'hui, c'est ce que le Conseil Général du 92 a fait, les plus belles pistes ce n'est pas nous qui les avons décidées, c'est celles qui sont sur la RD 920. Ce qui a été fait c'est ce que la loi a promu. Donc je pense qu'on aurait pu être à la fois plus modeste sur l'existant et plus ambitieux sur le futur. Et encore une fois, le vélo il faut le penser comme un transport.

M. HERTZ : C'est un peu l'histoire du verre à moitié vide ou à moitié plein. Ce qui est clair c'est que c'est déjà pas mal qu'il y ait un plan vélos à Bourg-la-Reine, c'était un peu nécessaire. Et il y a un certain nombre de choses dedans qui sont plutôt bien, en particulier le permis cyclisme pour les enfants, je trouve que c'est une bonne initiative et il faut absolument le développer parce que les parents ne sont pas toujours derrière les enfants et quand on voit la façon dont roulent certains enfants, on peut se poser des questions sur leur longévité.

Je salue aussi le travail d'analyse qui a été fait sur les rues, le marquage au sol, la signalétique, qui est nécessaire, qui existe déjà en grande partie mais qui est effectivement perfectible. Mais justement, d'ailleurs je me demandais un peu en incidence qui avait fait l'étude, est-ce que ce sont les services techniques ou est-ce que c'est une société qui a été commanditée par les services techniques ?

J'en viens aux problèmes qui restent en suspens, un plan c'est bien mais c'est vrai qu'il y a des problèmes qui sont quand même un peu douloureux. C'est vrai que le problème du vol qui n'est pas spécialement propre à Bourg-la-Reine puisque Paris est réputé pour être une ville, enfin la région parisienne est réputée pour être en Europe une des villes où on pique le plus de vélos. Ce n'est pas un motif de gloire. Et Bourg-la-Reine est dans le lot commun. Je dois dire que chez nous, dans la famille, on s'est fait voler quand même 3 vélos, dont 2 aux attaches qui étaient devant le commissariat à l'époque où il y avait encore des policiers dans le commissariat. Je ne parle pas de la police municipale.

Et puis il y a les aménagements principaux de pistes cyclables, même tous, ils ont été faits essentiellement par le Département ; c'est très agréable par exemple pour aller vers Antony, par rapport à ce qui existait avant, c'est-à-dire rien. Mais ceci dit, il y a quand même des imperfections dans ce qui a été réalisé et le problème c'est aussi d'essayer de remédier à ces imperfections. Il y a des gens qui se sont plaint à juste titre que par exemple rue de Fontenay il y a des croisements un peu durs avec les passages piétons, puisque la piste cyclable d'un côté elle passe tantôt à gauche tantôt à droite, ça pose des problèmes. Et un autre problème qui est assez marquant, c'est la piste cyclable du Général Leclerc, parce qu'il y a des passages, quand on connaît, on sait où elle passe, elle passe sur la contre-allée, ça ce n'est pas trop grave. Mais par exemple quand c'est au droit du square Condorcet, je veux bien qu'on dise qu'on a une piste cyclable là mais franchement il faut être un peu kamikaze ou vouloir jouer avec les gens qui se lèvent du banc, les gens qui attendent le bus, et qui bougent à droite à gauche, ce n'est pas vraiment une piste cyclable.

La question c'est : est-ce qu'il est prévu une procédure pour essayer de remédier à ces défauts ?

M. LETTRON : Je crois que je vais regagner ma place sur la tribune de droite. Donc moi je suis très étonné de tous ces débats sur les vélos. Je suis assez d'accord avec Madame GUENEE, Bourg-la-Reine est une petite ville et on peut largement circuler à pieds, je pense que ce n'est pas un vrai problème. En ce qui concerne les transports, je vois « le recours au vélo comme moyen de déplacement domicile-travail » et aller avec son vélo dans le RER. Je ne sais pas qui prend le RER à Bourg-la-Reine pour aller travailler ici, mais s'il y en a un qui arrive entre 8h30 et 9h30 dans un wagon avec un vélo,

mais on lui écrase la tête ! C'est quoi ça ! Il ne rentre pas ! Il reste sur le quai avec son vélo, et qu'il aille mourir chez sa mère ! Il ne faut pas déconner ! Moi je veux bien qu'on nous raconte des contes pour enfant en permanence. C'est comme Autolib', si je reprends les débats sur Autolib' dans ce Conseil Municipal, on allait sauver la planète ! Aujourd'hui, on va avoir du mal à sauver nos sous. Non mais sans déconner, ceux qui veulent faire du vélo, mais qu'ils fassent du vélo !

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON, est-ce qu'il y a une question ?

M. LETTRON : Mais de là à ce que ça devienne une politique publique, il ne faut pas déconner quand même !

Monsieur le Maire : Est-ce que vous pouvez synthétiser pour poser une question, sil vous plaît ?

M. LETTRON : Oui mais moi avant de poser ma question, j'explique mon point de vue pur que vous compreniez ma question. Donc, le problème c'est qu'on est dans la sphère privée, mais personne ici ne se bat pour que les transports en commun, payés par le territoire, soient gratuits comme dans le territoire d'à côté. Qu'il y ait plus de bus pour les gens, pour l'ensemble des citoyens quand il pleut, pour qu'on puisse avoir des transports en commun dans la Ville sans être mouillés, pour qu'on puisse quand il fait froid avoir des transports en commun gratuits pour aller du nord au sud, de l'est à l'ouest de la Ville. Qui se bat là-dessus ? Qui ? Personne. Ça n'intéresse personne. Donc je ne comprends pas, et ma question est la suivante : quel est l'intérêt pour la municipalité de se préoccuper d'un mode de transport comme le vélo ? Parce que bientôt, moi la semaine prochaine, je vais vous envoyer un truc, pourquoi on ne s'occupe pas des patinettes ! Je vois de plus en plus de jeunes avec des patinettes électriques. Pourquoi le Conseil Municipal ne va pas se gargariser avec les patinettes électriques ? On a autre chose à foutre. Donc je pense que les transports en commun pour tout le monde, et des initiatives comme il y a à Sceaux où on peut téléphoner quand on a besoin d'aller d'un endroit à l'autre et il y a un service qui peut venir chercher les gens pour les emmener, ça ça me paraît davantage dans une politique publique. Maintenant, financer des vélos pour les gens qui ont envie de faire du vélo, je ne vois pas pourquoi on ne financerait pas des voitures électriques pour les gens qui veulent des voitures électriques. Je ne comprends pas que la Ville s'intéresse à ça.

En plus en commission on nous a parlé, en plus des rues où on peut prendre ça à contre-sens, qu'on va mettre des panneaux, il semblerait, c'est ma question Monsieur le Maire, ce n'est pas dans le document, que les cyclistes ils auraient le droit de tourner à gauche, de tourner à droite ou d'aller tout droit suivant les carrefours, et qu'ils auraient le droit de griller les feux rouges. Moi je veux bien, mais faire du vélo c'est peut-être bon pour la santé mais je ne vois pas pourquoi les cyclistes seraient plus pressés que les autres. Il n'y a pas une catégorie de gens, à moins que dans ce Conseil Municipal vous ne soyez tous convertis chez les Mormons, mais moi personnellement je considère que le vélo ce n'est pas obligatoirement le mode de transport le plus citoyen de la planète. Et les Allemands, qui ne parlent que de ça en permanence, excusez-moi mais est-ce que vous savez, question Monsieur le Maire, que l'Allemagne n'a pas réduit ses émissions de CO2. Et pourtant, il y a des pistes cyclables partout et les Allemands font du vélo ; ils sont éliminés de la Coupe du Monde mais ils font du vélo. Eh bien, malgré tout, ils n'ont pas baissé leurs émissions de CO2 et il me semble quand même que ce qui compte pour sauver la planète, ce sont les émissions de CO2. Mais ceux qui veulent faire du vélo, en même temps ils sont antinucléaires, allez comprendre !

Monsieur le Maire : Je n'ai pas encore compris la question mais on va essayer de répondre à l'ensemble des questions. Madame SCHOELLER vous voulez bien démarrer, je compléterai éventuellement parce qu'il y a beaucoup de questions. La parole est à Madame SCHOELLER.

MME SCHOELLER : Je vais essayer de faire une synthèse de tout ce qui a été dit. En ce qui concerne la subvention pour la participation de la Ville, ça a été voté en 2017, au Conseil. Une bourse aux vélos, oui ça la bourse aux vélos c'est une bonne idée à travailler.

Le soutien quant au stationnement protégé, c'est dans le cadre de la réfection de la gare ; on aura d'abord une gare de stationnement protégé mais également des stationnements tout autour de la

place, avec à l'étude, on a vu avec la commissaire, des caméras de surveillance, qui permettent peut-être un peu moins de vols. Mais surtout sachez que pour éviter de se faire voler, il faut marquer son vélo. Parce que la police se retrouve avec des centaines et des centaines de vélos, qu'ils ne savent pas à qui rendre. Et ça on ne le sait pas mais le tatouage permet de retrouver, souvent par l'intermédiaire du Bon Coin ou autres.

Quant au trajet sur le 94. Je n'oublie pas que ce projet est subventionné par la région Ile-de-France et que la région Ile-de-France reprend tous les départements d'Ile-de-France. Donc il me semble que, à terme, on pourra avoir peut-être une projection sur le 94, voire le 91 ou autres.

Quant à la marche à pieds, je suis tout à fait d'accord qu'il faut sensibiliser cette marche à pieds surtout que notre Ville est petite. Et je vous signale que moi tous les lundis matins à 10h j'emmène des personnes du 4^{ème} âge se promener dans la Ville depuis 3 ans. Et elles me disent « on ne connaît pas ce quartier » et c'est vrai qu'on pourrait tous développer, avoir des projets pour faire marcher des gens qui ne sortent pas de chez eux, qui sont seuls, et ce n'est pas uniquement un plan vélos, mais c'est un plan écologique de déplacement et de bonne santé, parce que l'écologie c'est la bonne santé. Et ça devient social également.

Les appuis vélos. J'en ai parlé sur les tatouages, c'est vrai aussi que le nombre de vélos se développant et allant sur des parties mixtes, passage piétons et vélos, tout le monde a des droits et tout le monde a des devoirs. Et il faut apprendre à fonctionner ensemble. Et que aussi, pour l'instant les lois ne protègent pas les piétons contre les trottinettes, mais je crois que c'est en cours aussi ; tout ce qui se déplace à 2 roues est à développer en plus du plan vélos.

L'esprit général, vous critiquez la rando-rollers. Moi je suis désolée, la rando-rollers, comme le permis enfant vélo, ça permet aux enfants d'apprendre à utiliser leur vélo, à jouer et à être en groupe, donc c'est nécessaire aussi.

Les associations consultées, ça c'est à voir, je ne crois pas qu'on ait consulté toutes les associations qui existent sur Bourg-la-Reine mais c'est peut-être à développer.

Les pistes, je ne me souviens plus. Bon ce plan, à quoi sert-il ? Il nous sert à demander une subvention qui va nous aider à perfectionner aussi nos manques. On est là pour justement aller dans un sens de régularisation de toutes les autonomies, que ce soit à pieds, pas à cheval parce qu'il n'y a pas de chevaux ici mais en vélo ou en voiture. Par qui ça a été élaboré ? Par le service, par Laurence CAILLOL et les services techniques qui ont travaillé pas mal dessus et surtout sur les plans, les services techniques ont vu sur tous les axes des rues. Mais de mémoire c'est surtout les tourner à droite qui existent, les tourner à gauche c'est uniquement quand les rues sont à sens unique, mais pas valables pour des doubles sens. C'est vrai aussi que les choses sont à améliorer, que ce qui a été fait par le Département c'est un début et c'est vrai que vers la Poste, cette mixité de passages entre à la fois les voitures, les vélos, et les piétons, avec des stationnements de voitures un peu partout, moi je dis qu'en plus du plan vélo, il faut apprendre à être citoyen et à respecter les 3 catégories de déplacement. Et ça, c'est l'essentiel pour qu'on s'améliore.

Monsieur le Maire : On a dit que c'était une bonne idée, qu'on y réfléchirait. J'ajoute également qu'il y a des plans vélos qui existent au niveau de la Métropole et même de la Région, qui ont été notamment travaillés avec des associations de cyclistes, sur l'ensemble de la Métropole et de la Région, ainsi que des sentiers qui sont balisés sur l'ensemble de la Région. Nous sommes traversés par deux sentiers de grande randonnée. Nous proposons de prendre acte de cette présentation.

Nous passons au point 10 qui concerne les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. (*hors micro*) Excusez-moi je suis allé trop vite, il y a lieu d'approuver ce plan et d'autoriser le Maire à s'engager à réaliser le programme d'opérations en 3 ans, déposer le dossier de demande de subvention.

Résultat du vote :

MAJORITE - 1 voix contre (M. LETTRON) et 1 abstention (Mme THIBAUT)

Le point 10 qui concerne la présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. C'est encore à vous Madame SCHOELLER.

10. Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Madame SCHOELLER présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Ce point concernant uniquement une présentation, je propose que le Conseil Municipal prenne acte de cette présentation.

Nous passons maintenant à la délégation d'urbanisme et le premier point concerne les actes authentiques relatifs au transfert de propriété des crèches départementales, en application de la convention de municipalisation qu'on a déjà présentée. Madame SPIERS s'il vous plaît.

URBANISME

Rapporteur : Isabelle SPIERS

11. Approbation de l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les actes authentiques relatifs au transfert de propriété des crèches départementales, en application de la convention de municipalisation

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur BONAZZI et Madame GUENEE.

M. BONAZZI : Rapidement et c'est un peu une question de compréhension, mais la question se pose à l'ensemble de notre groupe, ma question c'est mais si on dit non ? Parce qu'en vérité, le processus, si on nous pose la question à nous conseiller municipal de confirmer etc., mais en fait c'est un rouleau compresseur, la municipalisation elle est lancée, je me demande juste l'intérêt de poser la question alors que c'est un processus en cours. Après vous allez me dire je pense qu'il faut mais...

MME GUENEE: Je m'excuse parce que c'est un peu à la limite du sujet mais financièrement je sais qu'il n'y a pas une prise en charge immédiate de tout par la Ville, c'est ce qui était au départ, le Département, le transfert de charges des crèches qui devenaient municipales, il devait y avoir une prise en charge du Département en partie et ça devait s'étaler sur plusieurs années avec au final au bout de quelques années une prise en charge totale de la Ville au niveau du fonctionnement. C'est pour ça que je dis que c'est un peu hors sujet mais c'était une curiosité de ma part de savoir si c'était toujours le cas ou si la Ville prenait en charge totalement tout le fonctionnement de ces crèches ex-départementales dès maintenant. A moins que ma mémoire me trompe.

Monsieur le Maire : On va répondre sur les deux sujets, on vous répondra également sur le fonctionnement même si ce n'est pas tout à fait dans le cadre de cette question.

MME GUENEE : C'est un collègue qui était au Conseil Général à l'époque qui m'en avait parlé et il me semble que dans ce qu'on nous avait dit ici c'était le cas.

MME SPIERS : Je laisserai Madame KHALED répondre sur les frais de fonctionnement, leur étalement et leur prise en charge par la Ville. Effectivement, c'est la suite juridique qui a été signée et approuvée par le Conseil Municipal, puisque je rappelle que la convention a été approuvée en septembre 2017, c'est d'ailleurs pour ça que j'en faisais mention. La convention a été signée et dans cette convention il était prévu le transfert de propriété.

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. En complément sur le fonctionnement, Madame KHALED s'il vous plaît.

MME KHALED : Effectivement, je vous le confirme, le Conseil Départemental prend en charge la totalité des frais de fonctionnement des établissements pendant 5 ans. Et puis la Ville commence à prendre en charge à raison de 1/10^{ème} des frais de fonctionnement sur 10 ans à compter de la 6^{ème}

année. Sur la manipulation de trésorerie, le Département rembourse à N+1, au vu des heures réalisées et du différentiel entre les heures réalisées et les subventions perçues.

Monsieur le Maire : Merci Madame KHALED. Je propose de réitérer cette décision d'acquiescer à cette propriété ou ces propriétés et de donner l'autorisation pour signer tous les documents et actes relatifs au transfert ou à l'acquisition de ces propriétés.

Résultat du vote :

UNANIMITE

Nous passons au point numéro 12, qui concerne le projet de cession à Hauts-de-Seine Habitat de l'immeuble situé au 3 avenue Galois, actuellement occupé par une résidence hôtelière, en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux, Madame SPIERS s'il vous plaît.

12. Approbation du projet de cession à Hauts-de-Seine Habitat de l'immeuble situé au 3, avenue Galois, actuellement occupé par une résidence hôtelière, en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur HERTZ à vous.

M. HERTZ : J'ai une série de questions. D'abord, quels ont été les autres organismes consultés ? Et combien y a-t-il eu de réponses effectives ? D'autre part, pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offres sur ce lot ? En outre, on apprend que celui qui va acquiescer la résidence actuelle est Habitat Hauts-de-Seine, comment peut-on être sûrs que le locataire prioritaire sera effectivement retenu par le bailleur ? D'autre part, sait-on pourquoi l'office HLM Sceaux Bourg-la-Reine ne s'est pas porté acquiesceur ?

MME SPIERS : Déjà une réponse effectivement par rapport au foyer jeunesse, c'est ce que nous vous avons dit, nous voudrions insérer une clause justement, alors évidemment elle ne sera peut-être pas contraignante mais c'est quand même le souhait de la Ville. Et après, c'est la seule offre que nous avons eue pour ce bâtiment seul, en l'état. Et je me permets de rappeler qu'il y a quand même un bail en cours et c'était le seul bailleur qui acceptait de faire son affaire, soit de poursuivre ce bail, soit d'effectuer l'éviction du dit locataire.

Après, je vais laisser peut-être Monsieur le Maire répondre par rapport à Bourg-la-Reine Sceaux Habitat.

Monsieur le Maire : Tout d'abord il y avait 3 organismes qui avaient été consultés dans un premier temps : Hauts-de-Seine Habitat, Domaxis et SNI Logements je crois. Et dans le cadre de cette option de la reprise de cet immeuble qui est au 3 avenue Galois il n'y a que Hauts-de-Seine Habitat qui a maintenu son offre. Ensuite, on a proposé également à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat qui, compte tenu d'un certain nombre d'opérations qui sont lancées au niveau de cette SEM, a considéré qu'il valait mieux investir dans d'autres opérations qui vont démarrer, dont on vous parlera prochainement. Je pense notamment à la Villa Maurice C'est la meilleure offre qu'on ait reçue aujourd'hui pour cette affaire isolée et cela correspond au coût d'acquisition avec l'ensemble des frais afférents.

Je propose de passer au vote pour donner l'autorisation au Maire ou son représentant pour signer l'acte authentique et tous les actes et documents se rapportant à cette cession.

Résultat du vote :

UNANIMITE

Le point numéro 13 correspond à des travaux d'aménagement au local 98 avenue du Général Leclerc, c'est-à-dire l'ancienne poste, et qui concerne la société « Crêperie de l'ancienne poste » qui a signé un bail avec la Ville. Madame SIERS s'il vous plaît.

13. Autorisation à donner à la société « Crêperie de l'ancienne poste » pour réaliser des travaux d'aménagement du local sis 98, avenue du Général Leclerc en crêperie.

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur FORTIN, Monsieur BONAZZI.

M. FORTIN : J'avais une question, en fait vous expliquez souvent que vous motivez vos décisions prises en Conseil Municipal par le fait que vous appliquez finalement ce que vous avez écrit dans votre programme sur lequel vous avez été élu. Dans le programme il y avait la salle multiactivités cinéma et on nous l'avait promise sur cet emplacement. Ça a été publié dans le journal de Bourg-la-Reine. Donc ma question est la suivante, si on met une crêperie dans l'ancienne poste, où est-ce qu'on met le cinéma et la salle multiactivités ?

M. BONAZZI : C'est pour les gens qui veulent être rassurés. J'ai compris, si c'est le sens de votre message, qu'il ne sera pas touché à la maçonnerie mais par rapport à une façade comme ça qui était conçue comme étant très lisse, d'abord je ne sais pas ce que c'est qu'un store banne et par ailleurs la pose d'enseigne si on n'a pas une image, on ne peut pas dire si ça va défigurer ou pas le bâtiment. Je pense que même avec cette phrase-là on peut se retrouver avec quelque chose qui ne soit pas très agréable à l'œil.

MME SPIERS : Pour la crêperie, on vous fournira une vue si vous le souhaitez mais là en principe quand on est en instruction de permis de construire, il y a un certain secret à respecter. Mais effectivement, il s'agit de stores, au niveau des fenêtres, des baies plus exactement, de couleur bleu marine, on reste dans un équipement très sobre. Après, il en est de même par exemple pour le nom de la crêperie, il faut penser à une inscription comme par exemple « la nouvelle fromagerie ». Donc c'est dans cet esprit-là que le commerce sera organisé.

Après, au niveau des projets qu'il pouvait y avoir, effectivement vous avez raison, il y a eu des projets sur ce lieu mais cela nécessitait à ce moment-là le départ de la poste et du tri, qui a été envisagé par la poste elle-même, et qui devait réorganiser sa mission par rapport à la partie tri et entreprises. Ça ne s'est pas fait pour des raisons qui relèvent de la politique de la poste et donc nous ne bénéficions pas de l'intégralité du bâtiment. D'autre part, on aurait pu monter ce projet mais les discussions qu'on avait pu amorcer avec certains partenaires étaient complètement infructueuses et la faisabilité ne s'est pas avérée. C'est pour cette raison que pour ne pas laisser un lieu vacant à cet emplacement, on a pensé à l'utiliser pour un autre type de commerce.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Madame SPIERS pour ces précisions. Je vous propose de passer au vote pour autoriser cette société à déposer une demande de permis de construire et une demande de permission de voirie.

Résultat du vote :

UNANIMITE

Nous passons maintenant aux aspects travaux, et notamment les conventions financières pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens et des conventions de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public et de création de réseaux enterrés dans diverses voies de la commune. Madame SPIERS s'il vous plaît.

TRAVAUX

Rapporteur : Isabelle SPIERS

14. Approbation des conventions financières pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens et des conventions de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public et de création de réseaux enterrés dans diverses voies de la commune

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur LETTRON, Monsieur HERTZ et Madame GUENEE. Dans cet ordre-là, Monsieur LETTRON, pas trop long s'il vous plaît.

M. LETTRON : Vous parlez de quoi, de mon temps de parole ? Il s'agit d'un emprunt, on le voit il y a une histoire d'emprunt, vous n'en avez pas parlé, pour tout ce qui était éclairage public, et l'emprunt on le fait auprès du SIPPAREC, syndicat intercommunal qui devient une banque, intéressant quand même ! Avec des taux variants entre 1,3 et 1,7, variants, il n'y a rien de très clair ; sur une durée indicative de 15 ans. Et en commission, on nous explique qu'en fait les remboursements seront assurés par les taxes qui sont prélevées sur les factures d'électricité, les taxes communales que l'on reverse au SIPPAREC, et ce sont bien les taxes communales, ce sont bien les usagers de la Ville qui paient des taxes etc. Je l'ai dit en début de Conseil, ce système n'est pas obligé de perdurer. Et là vous nous proposez de payer l'emprunt, un peu comme vous avez fait pour Autolib'. Parce que je vous signale que sur Autolib' ce qu'on a payé pour installer les stations, on devait aller jusqu'en 2000 je ne sais plus combien pour amortir les frais. Et là évidemment, comme on n'est pas capable d'imposer les choses aux gens, tout ce qu'on a payé pour installer les stations, c'est pour nous, c'est pour le Réginaburgien qui n'a jamais mis les pieds dans une Autolib'. Tout le monde paie pour la danseuse de ceux qui décident et qui pensent que c'est ça qui va les faire réélire, ce qui est quand même une imbécillité totale. Donc là, on va prendre un emprunt pour l'éclairage public sur des taxes dont on n'est vraiment pas sûrs qu'on va les percevoir pendant 15 ans. Donc il faudrait rajouter « si les taxes disparaissent, le budget de la Ville le prendra en charge ». On sait que ça sera ça mais ce serait bien qu'on le sache et pas de faire des paris sur un avenir qui n'est pas complètement radieux. Puisque même ce qu'on appelle le tarif réglementé de vente, vous avez vu si vous lisez la presse, vous savez qu'il a quand même un peu de plomb dans l'aile, que ce soit en gaz ou en électricité. Tout ce système va sans doute sauter et on fait des paris de financement et on emprunte à un syndicat intercommunal, là par contre, moi je ne sais pas où on va. Bientôt le SIPPAREC, il va vendre des boîtes de conserve, des petits pois, peut-être des vélos électriques !

M. HERTZ : A titre personnel, l'enfouissement des réseaux, je ne suis pas contre, je trouve ça plus esthétique. Maintenant, si je raisonne dans l'intérêt de la commune je ne suis pas sûr non plus que ça fasse partie des investissements prioritaires. Certes, la résorption des fils nus me semble un objectif louable mais je rappelle qu'il y a une autre façon beaucoup moins onéreuse de résorber les fils nus c'est de les remplacer par des câbles, ça a été fait déjà dans certaines rues et je ne sais même pas dans quelle mesure ENEDIS n'est pas obligé de le faire si on lui demande. J'ai surtout une question, la commune a proposé à un certain nombre de voies privées la possibilité d'enterrer leur réseau, c'est prévu dans les conventions ; ceci dit ça passe évidemment par la signature d'une convention entre la Mairie et ces syndicats de copropriétaires, sachant que dans une certaine mesure, la Mairie se retrouve finalement dans la situation d'intermédiaire. Connaissant quand même les difficultés des copropriétés et la difficulté dans une copropriété de faire voter des dépenses, puisque de toute façon même si c'est la commune qui avance les fonds, si j'ai bien compris, c'est quand même in fine les copropriétaires qui vont payer. Est-ce qu'on a vraiment les assurances aujourd'hui que toutes les voies privées évoquées vont effectivement se lancer dans cette opération qui a quand même un certain coût ?

MME GUENEE : D'abord je voulais dire que j'avais vu dans le compte-rendu la remarque de Jean-Pierre et elle semblait effectivement interpeller, sur l'histoire du financement, interpellante. D'une manière générale nous avons toujours, en tout cas les écologistes, voté contre les enfouissements à cause du coût. Lorsque j'étais à la commission urbanisme et qu'on demandait quel était l'intérêt, on nous répondait « c'est une demande de la population ». C'est-à-dire que ce n'était pas une réponse technique, c'était une réponse parce que les gens dans les rues, il y avait une demande pour avoir une belle rue, avec des beaux réverbères. Je dois dire que c'est très beau, c'est tout à fait exact que ça valorise la rue, c'est très agréable, mais comme l'a dit Arnaud, il y a des priorités et on peut se poser la question est-ce que c'est vraiment prioritaire d'avoir des rues très esthétiques quand il faut budgéter la construction d'une école par exemple.

Et pour poser une question quand même, je voulais savoir si un compte est tenu depuis le programme d'enfouissement, du coût final, puisque ça s'arrêtera un jour, qu'on ait une idée de ce qu'a coûté l'enfouissement à la commune. Parce que je me souviens qu'on avait des budgets de l'ordre de 1,5 million. Monsieur LOREC pourrait peut-être s'en souvenir mais l'ordre de grandeur c'était ça, mais comme c'est tous les ans, combien ça coûtera pour finir ?

MME SPIERS : Quelques éléments de réponse. Certes, effectivement on pourrait se dire qu'on ne fait que la partie gratuite, c'est-à-dire uniquement la partie distribution d'électricité, comme ça on ne ferait pas tout le travail et ce serait gratuit. Là je rappelle qu'il y a une véritable demande ; que le fait de le faire en même temps que la distribution d'électricité permet d'avoir des tarifs moins importants, et plus on attend plus ça sera onéreux. On a vraiment des rues qui ont besoin, notamment pour la fluidité des trottoirs, parce que si on va jusqu'au bout de notre démarche on s'aperçoit qu'on rend du trottoir aux piétons, personnes qui passent avec des poussettes ou en fauteuil roulant. Au niveau de l'accessibilité des trottoirs ça apporte un confort certain, ce n'est pas que du caprice ou un souci d'esthétique.

Par rapport au financement, il faut se dire que ça fait partie des investissements d'une ville. Après, chacun a ses priorités. Pour nous c'est quand même important et on continue ce qu'on a commencé il y a quelques années, en toute cohérence. Donc soit il y a différentes échéances, comme je vous l'ai rappelé, 40 %, 30 % et 20 %, et là en l'occurrence il s'agit d'un portage qui se fait sur 15 ans et qui permet malgré tout de décaler la trésorerie pour des montants qui ne concernent pas la totalité des investissements, uniquement les postes de télécommunication. Et si par exemple on fait un rapport à ce que ça pourrait nous coûter, une simulation si on commence à payer, ça veut dire qu'on devrait payer sur ce poste environ 40 000 € par an, alors que nous touchons plus de 300 000 € sur les différentes taxes. Ce qui signifie que 40 000 € pour un tel investissement sur 15 ans, je pense qu'il est normal pour une ville comme la nôtre d'envisager ce type d'investissement.

Après, je termine sur la question des voies privées. Effectivement on les a prévues dans cette convention mais ça ne signifie pas que ce sera réalisé, on vous dit qu'il y aura des négociations avec chaque rue, copropriété, association. Et ils sont séduits par le principe d'enfouir ; il y en a certains qu'on a déjà rencontrés mais comme vous l'avez dit très justement, après il y a des budgets, des budgets à faire voter et tout le monde n'est pas forcément d'accord ; on sait bien que c'est toute la joie de la copropriété.

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer au vote et d'approuver les conventions financières avec le SIPPEREC ainsi que les 2 conventions de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public.

Résultat du vote :

MAJORITE - 7 voix contre (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN)

Je propose maintenant de passer aux conventions à conclure avec la RATP pour l'étude à mener avec la RATP elle-même pour l'accompagnement de la Ville dans son projet d'Eco-station bus au transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du réaménagement de la place de la Gare et à la superposition d'affectations sur l'emprise de la gare routière. C'est relativement technique. Merci Madame SPIERS d'exposer ce point.

15. Approbation des conventions à conclure avec la RATP ayant trait à l'étude à mener par la RATP pour l'accompagnement de la ville de Bourg-la-Reine dans son projet d'Eco-station bus, au transfert de Maîtrise d'ouvrage dans le cadre du réaménagement de la place de la Gare et à la superposition d'affectations sur l'emprise de la gare routière

Madame SPIERS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Je vais juste m'inscrire en faux sur ce qu'a dit Madame SPIERS au début, sur le vocabulaire vraiment abusif de Eco-station. Eco ça a un sens, c'est l'écologie et l'écologie c'est une science, je sais que vous savez mais dans ce qui a été dit, dans ce qui a été lu, écologie ça a un certain nombre de compartiments, ça peut être la biodiversité, ça peut être économie d'énergie, économie d'eau, les sols vivants, la qualité de l'air, ça peut-être tout un certain nombre de choses, il n'y a pas un mot et un seul aspect de ce projet qui va préserver ou augmenter dans le bon sens un de ces paramètres-là. Donc c'est du greenwashing pour le dire en mauvais français, ou de la publicité mensongère, je trouve que c'est de la politique de bas niveau. Ce n'est pas une éco-station, c'est juste une gare routière. En français ça s'appelle une gare routière, et une gare routière avec des bus qui seront probablement diesel, ok c'est l'état des lieux mais ce n'est rien de plus rien de moins. Je trouve que se gargariser, en plus ça vient d'une majorité qui a toujours été opposée à toutes les décisions écologistes. Madame PECRESSE ce n'est quand même pas un parangon de l'écologie, alors dire ne vous inquiétez pas c'est vraiment éco, je suis désolé, ce n'est pas éco ,c'est juste une gare routière. Elle sera peut-être bien faite, bien dessinée mais voilà. Et de la même façon d'ailleurs la place de la Gare, il y a eu une discussion sur le projet de la place de la Gare assez précise sur le fait que ce n'est pas bien de gâcher de l'eau, on va avoir une fontaine, elle est encore là ; dans le PLU il y avait des discussions sur garder de la terre libre pour que la pluie pénètre, là on a une grande dalle totalement minérale. On a aussi dit, et y compris des gens des services, qu'il fallait plutôt de la biodiversité, on va avoir une plantation de pins, ce n'est plus du pin maritime c'est un pin sylvestre, etc. Il y a une liste de trucs, on va systématiquement contre des petites prescriptions et des petites modifications qui eut été un tout petit peu éco, un tout petit peu. Là je suis désolé, il faut appeler un chat un chat, ce n'est pas une éco-station c'est une gare routière. Et après on met gare routière et on dit oui, et on ne se moque pas du monde.

MME SPIERS : Là il ne s'agit pas de la place de la Gare dans son intégralité, on parle de 17 gares routières. Alors moi je reprends le terme de la RATP, ce n'est pas moi qui ai inventé le terme, c'est le terme officiel. Ce n'est pas que je l'ai défendu, je vais aller jusqu'au bout. Vous avez les documents qui vous expliquent ce que c'est que l'éco-station bus. Et éco, vous avez raison, ce n'est pas uniquement écologique c'est aussi économique et après ces stations sont créées et identifiées dans la prévision de l'arrivée des bus électriques.

Monsieur le Maire : Merci Madame SPIERS. Je vous propose d'approuver ces 3 projets de convention, de donner l'autorisation au Maire de signer pour le compte de la Ville ces conventions.

Résultat du vote :

MAJORITE - 1 abstention (M. LETTRON)

Nous passons maintenant à la délégation finances, avec le premier point qui concerne la mise en place de nouveaux moyens de paiement. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

FINANCES

Rapporteur : Daniel RUPP

16. Approbation de la mise en place de nouveaux moyens de paiement

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : La liste d'opposition, la vraie, va quitter la salle parce qu'il est écrit dans la question 17, et donc il y aura moins de conseillers autour de cette table ; on constate aujourd'hui avec tristesse qu'il y a quand même très très peu de conseillers de votre liste qui sont présents ; il est écrit aussi dans l'article 17 qu'on met cette discussion pour augmenter le débat et on est là nous au complet et on a en face de nous une salle à moitié vide, avec les adjoints qui s'expriment mais des conseillers qui sont absents. On regrette cette situation et on va manifester le manque de motivation du côté de votre liste en quittant le Conseil à partir de maintenant.

Monsieur le Maire : Pardon, on est sur le point numéro 16 là. On n'approuve pas le point numéro 16 ? Je mets au vote.

Résultat du vote :

UNANIMITE

Monsieur le Maire : Je propose maintenant de faire une interruption de séance s'il vous plaît, pour un point à vérifier.

(interruption de séance)

M. LOREC : Est-ce que l'administration peut nous dire ce qu'il se passe s'il vous plaît ? Il y a une demande de calcul de quorum ; il n'y a pas d'interruption de séance. Vous voulez que je vous lise le Code des Territoires, la demande est immédiate et vous devez calculer le quorum. Y a-t-il le quorum ou pas ? La réponse est oui/non. La loi c'est la loi. Moi à la Région on a eu la même chose, donc n'inventez pas la loi. Aujourd'hui il y a une demande de calcul de quorum, vous calculez, y a-t-il ou non, et c'est l'administration qui doit la faire ; l'administration calcule y a-t-il quorum ou pas ?

Monsieur le Maire : Je peux faire une suspension de séance quand je veux.

M. LOREC : Très bien et donc il y a interruption de séance. Je peux vous lire la loi si vous voulez. Non mais la loi c'est la loi point barre. Est-ce que j'ai dit quelque chose ? Est-ce que je me suis prononcé ? Alors, quand il y a demande de quorum, le calcul est immédiat, il n'y a pas d'interruption de séance, vous faites le calcul, il y a quorum, il n'y a pas quorum. Que dit l'administration au niveau du quorum s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Je peux demander une suspension de séance à n'importe quel moment.

M. LOREC : Pour une municipalité de plus de 10 000 habitants, quand il y a une demande de quorum, le calcul est immédiat et il n'y a pas d'interruption de séance. Il peut y avoir interruption de séance après. Après, faites ce que vous voulez, il n'y a aucun souci. *(hors micro)* C'est pour ça que quand le quorum n'est pas réalisé, le Maire prononce l'arrêt du Conseil Municipal. J'ai eu la même chose à la Région il y a 15 jours alors je peux vous dire je connais la manip, ça s'est passé de la même façon. Et on est obligés de refaire une nouvelle séance. Le calcul de quorum est fait par l'administration, pas par le Maire. C'est hyper important.

Monsieur le Maire : De toute façon, c'est un problème de procédure, on constate qu'il n'y a pas le quorum, donc on va interrompre le Conseil Municipal et le Conseil Municipal sera donc reconvoqué dans les prochains jours afin de traiter les points en suspens.

(Mme THIBAUT, Mme GUENEE, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. LETTRON, M. HERTZ, M. FORTIN quittent la salle du Conseil)

Le Maire ayant constaté que le quorum n'était plus atteint la séance est levée à 21h38.

La secrétaire de séance
Lise LE JEAN